

AVIS

COUR DU BANC DE LA REINE

OBJET : HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS

Le présent avis vise à rappeler aux avocats qu'ils doivent faire en sorte que leurs documents soient déposés au Greffe de la Cour du Banc de la Reine avant l'heure limite de 14 h. Toutes les listes sont closes par les coordonnateurs des motions à 14 h chaque jour, afin que ces derniers aient le temps de préparer les listes et les dossiers. Les dossiers sont ensuite envoyés au juge qui présidera.

Veillez prévoir suffisamment de temps pour le dépôt lorsque vous vous présentez au Greffe de la Cour du Banc de la Reine. Le temps de prestation du service varie de jour en jour selon le nombre d'employés présents et le volume de documents déposés. Les registraires adjoints n'ont pas l'autorité de prolonger l'heure de dépôt limite au-delà de 14 h.

ÉMIS PAR : Avis original signé par
Edward Haluschak, Registraire

DATE : Le 19 janvier 2006